

COMMISSION PROPRETE

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU MERCREDI 01/12/2021 A 18H30

Présents : Thierry BAUCLIN, Christian NOVERO, Marc BOUFFANET, Jean-Pierre DEVIGON, Marc LAUPIES, Elliott LAICH, Marc CHAREYRON, Anne-Marie VARD, Catherine SIBELLA, Gérard REYNAUD, Colette GOUZOT, Henri FERNANDEZ

Excusés : Nelly PERRET, Danièle CONSTANT

Animateurs de la réunion :

- Virginie FOURNEYRON, Adjointe à la Voirie et à la Propreté

Secrétaire de séance : Gérard REYNAUD, Conseiller de quartier (Brotteaux)

1/ Préambule

Objet de la commission : nous rappelons à l'assemblée que cette commission n'a pas le pouvoir de faire changer les choses au niveau de la métropole et comme l'a très bien rappelé Monsieur Marc Augoyard élu et animateur de la commission mobilités lors de l'assemblée plénière des CDQ du 23 novembre, il est déjà impossible à des élus de se faire entendre auprès de la majorité et encore moins d'émettre des avis, ce n'est pas nous, petite commission, qui pouvons le faire.

Par contre, nous pouvons engager des actions spécifiques sur des points que nous souhaitons voir s'améliorer, y convier la presse, la télévision et tout autre moyen de communication, pour déranger les citoyens inciviques et pour ce qui les concernent les responsables de la métropole. Ceci étant dit nous pouvons, dans les mois qui viennent, engager ces initiatives dans le but d'améliorer notre cadre de vie.

2/Opération mégots rues Pierre Corneille et Molière

Une dizaine de personnes de la commission et des agents de la propreté ont participé à cette opération de sensibilisation auprès des commerçants de ces deux rues afin qu'ils sensibilisent leurs clients et leurs personnels sur le jet des mégots dans les caniveaux. Ces deux rues sont jugées par les agents les plus affectées par ce problème, aussi avons-nous demandé aux gérants ou propriétaires l'installation de cendriers sur leurs façades.

Poursuite de l'action : nouveau passage en début d'année avec distribution de flyers mettant en évidence la pollution générée par les mégots. Rappel auprès des commerçants de leur obligation de nettoyage du trottoir devant leurs devantures (arrêté municipal du 15/02/1978). Demande aux membres de la commission d'identifier les différents lieux où ils remarquent des jets importants de mégots (bureaux, commerces ou autres...) et de les signaler au point conseil dont les coordonnées

vous sont rappelées en fin de compte-rendu, afin d'étendre notre action sur l'ensemble de l'arrondissement.

3/ Rentrée des poubelles qui trainent sur les trottoirs

Relance de cette action en début d'année pour identifier les immeubles qui ne respectent pas cette obligation. Organisation à prévoir avec un contremaître de la propreté pour le premier passage avec courrier de mise en demeure auprès des contrevenants. Le deuxième passage se fera dans le mois qui suit avec la présence d'agents de la police municipale pour verbaliser les contrevenants. Rappel également à faire pour que les poubelles soient mises à disposition des services couvercles fermés et refus des poubelles débordantes.

Merci également aux membres d'identifier les immeubles près de chez eux ne respectant pas les obligations et de les signaler au point conseil pour organiser le parcours. Pour rappel cette opération est à conduire un mardi après 15 heures (journée des poubelles jaunes).

4/ Poubelles aux coins des rues en voie de disparition

De plus en plus de poubelles de rue disparaissent et ne sont pas remplacées par les services. Pour demander aux citoyens d'être civiques, encore faut-il leur donner les moyens de l'être. L'arrondissement comptait 700 poubelles de rue (2 à 4 par carrefour) force est de constater progressivement leur disparition. Nous vous demandons d'identifier les lieux où elles sont manquantes et de les signaler au point conseil pour action auprès de la métropole. D'autre part, le nouveau modèle ne comporte pas de cendrier mais un grattoir, aussi le vent emporte très souvent les mégots dans la rue d'où une moindre efficacité des cendriers que nous avons obtenus il y a plusieurs années. Des élus verts ne devraient pas être insensibles à ce regain de pollution et demander aux services concernés la possibilité d'intégrer un cendrier, vidé lors du ramassage de la poubelle.

5/ Cendriers d'or

Nous remettrons la liste des établissements à jour en début d'année car après la pandémie beaucoup ont changé de propriétaires ou n'ont pas rouvert. Un courrier leur sera alors adressé avec une copie de la charte. Nous n'effectuerons pas les 4 visites annuelles avec notation qui demandent une grosse charge de travail et préférons orienter maintenant nos actions vers d'autres sujets. Cela n'empêchera pas d'établir un classement en fin d'année pour les plus méritants avec les anciens responsables de secteurs.

6/ Arrêté municipal du 15/02/1978

Faisant obligation aux particuliers, commerces et bureaux du nettoyage de leurs trottoirs. Un premier rappel a été fait aux régies. Un courrier vient d'être également envoyé aux commerces. La prochaine étape serait les bureaux et également les directeurs d'écoles et proviseurs de collèges.

7/ Points de collecte des sapins dans le 6°

Des flyers seront mis à la disposition de l'ensemble des points de vente de sapin (fleuristes, supermarchés, marchés) d'autres sont disponibles à l'accueil de la mairie si vous désirez informer vos voisins dans votre immeuble. Pour rappel un sapin en point de collecte coûte 0,50€ à traiter, un sapin en dépôt sauvage 5€. Il s'agit de notre argent !

8/ Intervention de Monsieur Fernandez

Arrivé bien après le début de la réunion, Monsieur Fernandez nous a de nouveau gratifiés de ses constats habituels depuis plusieurs années. Nous ne lui donnons pas tort sur leurs véracités mais la remontée par la voie hiérarchique comme il le demande ne peut se faire comme expliqué au début de ce compte-rendu et lors de la séance plénière des CDQ. Il ne sert donc à rien de répéter à chaque commission le même refrain qui ne fera jamais avancer les choses.

Date de la prochaine réunion : **Mercredi 02 février 2022 à 18h30 – grande salle des beaux-arts**

Contacts utiles :

- **Point conseil Mairie** : 04 72 83 15 38 - gu.mairie6@mairie-lyon.fr : pour signaler anomalies sur voie publique, dépôts sauvages, véhicules mal stationnés, etc...
- **Police municipale** : 04 72 10 39 00 jusqu'à 20h. Au-delà, composer le 17 : pour interventions urgentes de sécurité

Nous comptons sur votre implication pour remonter les informations demandées. Votre participation aux actions dont les dates vous seront communiquées ultérieurement sera fortement appréciée.

